Ex turpi causa non oritur actio : Analyse d'une maxime juridique fondamentale

Définition et signification

Ex turpi causa non oritur actio, signifiant en latin “Aucune action ne naît d'une cause honteuse”, est une maxime juridique fondamentale dans de nombreux systèmes de droit. Elle établit le principe selon lequel une personne ne peut pas intenter une action en justice si elle repose sur un comportement immoral, illégal ou contraire à l’ordre public.

Ce principe empêche les tribunaux de valider ou d'encourager des actes illégaux en accordant des droits découlant de tels actes.

Origine historique

Droit romain

Cette maxime trouve ses racines dans le droit romain classique, où elle reflétait l'idée selon laquelle une demande fondée sur une cause immorale ou illégale ne pouvait être validée par les tribunaux. Les jurisconsultes romains considéraient qu'accorder des droits sur une telle base compromettait la moralité et l'intégrité du système juridique.

Évolution médiévale

Au Moyen Âge, cette maxime a été reprise et développée par les juristes de l’école de Bologne, notamment pour réguler les transactions commerciales et prévenir les litiges fondés sur des pratiques frauduleuses ou immorales.

Droit contemporain

Aujourd'hui, **ex turpi causa non oritur actio** est un principe général appliqué dans divers domaines, notamment le droit des contrats, le droit de la responsabilité civile, et le droit pénal.

Applications dans différents domaines juridiques

Domaine	Exemples pratiques	Références juridiques
Droit civil	Un contrat conclu pour commettre un acte illégal est inopposable.	Article 1162 du Code civil français

Domaine	Exemples pratiques	Références juridiques
Droit pénal	Une personne impliquée dans un crime ne peut pas réclamer des dommages liés à ce crime.	Jurisprudence pénale
Droit des assurances	Une réclamation d'assurance fondée sur un acte illégal est rejetée.	Codes des assurances internationaux
Droit international	Les accords internationaux visant des activités illicites (ex. : corruption, trafic) sont annulés.	Jurisprudence internationale

Détails par domaine

Droit civil

Les tribunaux refusent d’accorder des droits lorsque la cause de l’action est immorale ou illégale.

- **Exemple** : Un contrat pour le transport de biens illégaux (ex. : drogues) ne peut pas donner lieu à une réclamation d’indemnité pour non-respect.
- **Articles pertinents** : En droit français, l’article 1162 du Code civil prévoit que “toute clause ou contrat doit être conforme à l’ordre public”.

Droit pénal

Une personne ne peut pas intenter une action en justice si celle-ci repose sur sa participation à une activité criminelle.

- **Exemple** : Un voleur blessé par un complice ne peut pas réclamer des dommages-intérêts pour cette blessure.

Droit des assurances

Une demande de remboursement ou d'indemnisation fondée sur un acte illégal ou frauduleux est rejetée.

- **Exemple** : Un incendie volontaire causé pour percevoir une indemnité d’assurance invalide toute réclamation.

Droit international

Les tribunaux internationaux refusent de reconnaître ou d'appliquer des accords entre États ou entreprises qui impliquent des pratiques illicites.

- **Exemple** : Un accord commercial reposant sur des pots-de-vin peut être déclaré nul et inapplicable devant une juridiction internationale.

Critères de reconnaissance

Pour invoquer **ex turpi causa non oritur actio**, plusieurs éléments doivent être établis :

- **Cause illégale ou immorale** : L'action ou le droit invoqué doit découler d'un comportement contraire à la loi ou à la morale publique.
- **Lien direct** : Une relation causale entre l'acte immoral/illégal et la demande d'action en justice doit être démontrée.
- **Ordre public** : La demande doit porter atteinte à l’ordre public ou aux bonnes mœurs.

Limites et nuances

Bonne foi des tiers

Une personne agissant de bonne foi et sans lien avec l'acte immoral peut être protégée.

- **Exemple** : Si un tiers acquiert un bien sans connaître son origine illégale, il pourrait conserver des droits sur ce bien.

Exception d’équité

Dans certains cas, les tribunaux peuvent intervenir pour éviter des conséquences excessivement injustes, même si la cause est immorale.

- **Exemple** : Un contrat partiellement illégal pourrait être annulé seulement en partie, pour protéger une partie lésée non impliquée dans l’acte immoral.

Prescription

Le délai pour invoquer ce principe peut varier selon les juridictions, notamment en cas d’illégalité manifeste.

Cas célèbres

L'affaire Holman v. Johnson (1775)

Un célèbre arrêt anglais où un vendeur de thé ne pouvait pas réclamer le paiement pour des marchandises vendues illégalement en France, car la transaction impliquait une violation de la loi.

Corruption dans les marchés publics

Des marchés obtenus par des pratiques corruptives sont souvent annulés sous l'effet de ce principe, car ils violent l'ordre public.

Contrats illégaux en droit international

Des accords commerciaux impliquant des pots-de-vin ou des activités illégales (ex. : trafic d'armes) ont été déclarés nuls par des cours internationales.

Maximes associées

- **"Nemo auditur propriam turpitudinem allegans"** : ("Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude") : Un principe complémentaire qui empêche une personne d'utiliser ses propres actions illégales pour obtenir un avantage juridique.
- **"Fraus omnia corrumpit"** : ("La fraude corrompt tout") : Toute action ou transaction entachée de fraude devient inopposable.

Réflexion philosophique et éthique

La maxime **ex turpi causa non oritur actio** reflète une exigence fondamentale de justice et d'éthique. Elle garantit que les tribunaux ne cautionnent jamais des comportements contraires aux lois ou aux bonnes mœurs. Ce principe joue un rôle essentiel dans la préservation de l'intégrité du système juridique et dans la dissuasion des comportements immoraux.

Conclusion

Ex turpi causa non oritur actio demeure un principe central pour garantir que la justice ne serve pas de refuge ou de moyen d'action pour ceux qui agissent à l'encontre des lois ou de la morale publique. En appliquant ce principe, les tribunaux renforcent les valeurs fondamentales d'équité, d'intégrité et d'ordre public.

From:
https://sui-juris.fr/wiki/ - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:
https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:ex_turpi_causa_non_oritur_actio

Last update: **2024/12/30 15:32**